

Procédure pour obtenir le livret S pour personnes à protéger

1ère phase : Se faire enregistrer dans un centre de procédure pour requérant d'asile (CFA).

Pour les personnes qui sont déjà hébergées chez un proche, il est possible de déposer une demande en ligne: www.sem.admin.ch

Pour la Suisse romande, le centre le plus proche est celui de Boudry :

Centre fédéral d'asile de Boudry (CFA)

Rue de l'Hôpital 60

2017 Boudry

Tel. +41 58 465 03 03

Hotline +41 58 465 03 03



Si vous êtes attribués au canton de Genève

2ème phase : Hospice général

Assistance et suivi

Centre administratif du Bouchet

Accueil Ukraine

49 route de Meyrin

1203 Genève

09h00 – 12h00 et 13h30 – 16h30

Tram 14 Direction Meyrin-Gravière

Arrêt Bouchet



Hospice général



3ème phase : Office cantonal de la population et des migrations

Saisie de la biométrie pour le livret S

Se présenter entre 8h et 12h avec :

- Laissez-passer et/ou passeport

- Décision du SEM d'octroi du statut de protection

Office cantonal de la population et des migrations

88 route de Chancy

1213 Onex

Tram 14 Direction Bernex-Vailly

Arrêt Bandol



Hotline Hospice général : 0800 900 995 (Ligne verte gratuite ouverte **7/7 jours de 08h30 à 17h00**)

E-mail Secrétariat d'Etat aux migrations : ukraine@sem.admin.ch

Site web du SEM: www.sem.admin.ch